

INFORMATIONS UTILES

FORMALITÉS D'ENTRÉE SUR LE TERRITOIRE MAURICIEN

1. Formalités sanitaires & vaccination covid-19

Les frontières mauriciennes sont ouvertes. L'île Maurice a levé ses conditions d'entrée pour la Covid-19 le 1^{er} juillet 2022.

Les voyageurs, qu'ils soient vaccinés ou non contre la covid-19, n'ont plus besoin de présenter un test PCR négatif avant de prendre l'avion pour l'île Maurice, ni de faire un test à l'arrivée, ou de s'auto-isoler.

L'assurance maladie ou l'assurance voyage couvrant les frais liés à la COVID-19 n'est plus obligatoire pour les voyageurs, mais elle est recommandée.

Toutefois, les mesures sanitaires suivantes doivent être respectées :

- Le port du masque à l'aéroport est obligatoire.
- Le port de masques en public n'est plus obligatoire, sauf dans les transports publics, les hôpitaux, les cliniques privées, les pharmacies, les cliniques dentaires.
- Toute personne ayant été testée positive au Covid-19 dans les 7 jours précédant son départ ne sera pas autorisée à embarquer sur un vol à destination de l'île Maurice.

2. Autres mesures sanitaires et vaccins

Bien qu'aucun vaccin ne soit requis pour entrer à l'île Maurice, il vous est conseillé de consulter le centre de vaccination de votre pays respectif.

Il est aussi recommandé d'apporter une crème solaire et un produit anti-moustique.

3. Visa et formalités

Les participants doivent être munis d'un passeport dont la validité dépasse la durée prévue du séjour. Il leur est fortement conseillé de vérifier toutes les conditions d'entrée et de visa avant de venir à l'île Maurice.

Les informations sur les conditions d'obtention d'un visa et les critères d'éligibilité par pays sont disponibles sur les liens suivants :

https://passport.govmu.org/passport/?page_id=605
https://passport.govmu.org/passport/?page_id=620

Les ressortissants de plusieurs pays sont exemptés de visa (voir la liste en fin de document).

Les délégués venant de pays pour lesquels un visa est exigé doivent demander et obtenir leur visa dans leur pays respectif avant leur voyage.

Les délégués qui transiteront par d'autres pays pour se rendre à l'île Maurice doivent s'assurer qu'ils ont demandé et obtenu un visa de transit avant leur voyage.

L'île Maurice a vingt et une missions à l'étranger. Les détails sont disponibles sur le lien suivant :
<https://foreign.govmu.org/Pages/Embassies%20and%20Consulates/Mauritius%20Diplomatic%20Missions%20Overseas/Mauritius-Diplomatic-Missions-Overseas-Main-Page.aspx>

Les délégués qui ont besoin d'un visa mais qui n'ont pas de mission mauricienne dans leur pays respectif peuvent faire leur demande directement auprès du 'Passport and Immigration Office' de l'île Maurice. Une copie scannée du VISA vous sera envoyée avant votre voyage.



Les délégués qui souhaitent s'adresser directement au 'Passport and Immigration Office' de Maurice doivent remplir le formulaire de demande de VISA, soumettre tous les documents requis et l'envoyer au minimum un mois avant la réunion annuelle Fratel à : piovisa@govmu.org

Le formulaire de demande de VISA est disponible sur le lien suivant : <https://passport.govmu.org/passport/?mdocs-posts=application-for-a-visa>

La liste des documents à soumettre est disponible au lien suivant : https://passport.govmu.org/passport/?page_id=620

Le visa pour la République de Maurice est gratuit.

4. Eligibilité au visa par pays

Pays	Eligibilité de visa
<i>Albanie</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>Algérie</i>	Visa de 2 semaines à l'arrivée
<i>Belgique</i>	Exempté de visa
<i>Bénin</i>	Exempté de visa
<i>Bulgarie</i>	Exempté de visa
<i>Burkina Faso</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>Burundi</i>	Exempté de visa
<i>Cambodge</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>Cameroun</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>Canada</i>	Exempté de visa
<i>Cap Vert</i>	Exempté de visa
<i>Comores</i>	Visa de 2 semaines à l'arrivée
<i>République du Congo</i>	Exempté de visa
<i>Côte d'Ivoire</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>Djibouti</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>Égypte</i>	Exempté de visa
<i>France</i>	Exempté de visa
<i>Gabon</i>	Exempté de visa
<i>République de Guinée</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée



Pays	Eligibilité de visa
<i>Guinée Bissau</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>Haïti</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
Laos	Besoin de visa avant d'entreprendre le voyage à l'île Maurice
<i>Liban</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>Luxembourg</i>	Exempté de visa
<i>Madagascar</i>	Visa de 2 semaines à l'arrivée
Mali	Besoin de visa avant d'entreprendre le voyage à l'île Maurice
<i>Maroc</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>Mauritanie</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>Moldavie</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>Monaco</i>	Exempté de visa
<i>Niger</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>Nouvelle Calédonie</i>	Exempté de visa
<i>Pologne</i>	Exempté de visa
<i>Polynésie Française</i>	Exempté de visa
<i>Qatar</i>	Exempté de visa
<i>République centrafricaine</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>République démocratique du Congo</i>	Exempté de visa
<i>République dominicaine</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>Roumanie</i>	Exempté de visa
<i>Rwanda</i>	Exempté de visa.
<i>Sainte Lucie</i>	Exempté de visa
<i>Sénégal</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>Seychelles</i>	Exempté de visa
<i>Suisse</i>	Exempté de visa



Pays	Eligibilité de visa
<i>Tchad</i>	Exempté de visa
<i>Thaïlande</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>Togo</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée
<i>Tunisie</i>	Exempté de visa
<i>Vietnam</i>	Visa de 60 jours à l'arrivée

